



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 juillet 2000
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2000

18-20 septembre 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le financement d'un programme de pays de courte durée**

Oman

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires et d'autres ressources, d'un programme pour l'Oman, d'une durée de trois ans, appuyant les activités devant déboucher sur la préparation d'un programme de pays d'une durée normale. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver le montant de 1,5 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, sous réserve de la disponibilité des fonds, et le montant de 1,5 million de dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2001-2003.

* E/ICEF/2000/14.

** Les chiffres indiqués dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 1999. Ceux-ci seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et d'autres ressources (E/ICEF/2000/P/L.27).

Données de base

(1998, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	1,2
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	18
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	15
Insuffisance pondérale (% , modérée et sévère) (1995)	23
TMM (pour 100 000 naissances vivantes)	19
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (1996)	79/57
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin) (1997)	86/86
Taux d'inscription au 1er niveau atteignant le 5e niveau (%)	95
Accès à l'eau potable (%) (1993)	85
Vaccinations systématiques financées par le Gouvernement (PEV) (%)	100
PNB par habitant (en dollars É.-U.)	^a
Enfants d'un an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
La tuberculose (%)	96
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	100
La rougeole (%)	98
La poliomyélite (%)	100
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	96

^a Estimé entre 3 031 et 9 360 dollars.

La situation des enfants et des femmes

1. L'Oman est un grand pays mais la densité de sa population est de seulement sept habitants au kilomètre carré. Durant les trois dernières décennies, le pays a enregistré des progrès socioéconomiques remarquables grâce à une volonté soutenue, à une utilisation judicieuse de ses revenus pétroliers et au recours systématique aux cadres et à la main-d'œuvre extérieurs. Les expatriés représentent 26 % des 2,3 millions d'habitants que compte le pays et occupent une place importante dans les secteurs sociaux. La mise en valeur des ressources humaines pour réduire la forte dépendance à l'égard des expatriés constitue donc une priorité nationale.

2. L'Oman a atteint la plupart des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, notamment une réduction importante du taux de mortalité infantile et du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, un taux de couverture vaccinale élevé, l'élimination du tétanos néonatal, l'éradication de la poliomyélite depuis 1994 et un développement remarquable de l'enseignement primaire, des services sociaux et du système de sécurité sociale. Plus de 90 % des accouchements se déroulent en milieu médical et plus de 90 % des femmes enceintes bénéficient d'un contrôle prénatal. Quasiment inexistant en 1970, l'enseignement primaire a connu un développement remarquable avec un taux de scolarisation pratiquement égal pour les enfants des deux sexes.

3. Toutefois, ces résultats impressionnants masquent quelque peu les besoins et les nouveaux problèmes qui se posent aux femmes et aux enfants omanais, notam-

ment pour ce qui concerne les connaissances et les changements de comportements. La prise en charge de ces questions sera vraisemblablement plus difficile et plus complexe que les interventions qui, dans le passé, ont permis d'atteindre un grand nombre d'objectifs en faveur des enfants et des femmes. La malnutrition dont souffrent 25 % des enfants de moins de 5 ans demeure un problème national, qui découle pour grande part des pratiques traditionnelles en matière de soins des enfants. D'après une évaluation effectuée conjointement par le Ministère de la santé et l'UNICEF, 8 % seulement des enfants de ce groupe d'âge ont accès aux services préscolaires. En dépit des progrès accomplis dans la lutte contre les déficiences en micronutriments, un tiers des femmes enceintes et un cinquième des enfants de moins de 5 ans continuent de souffrir de troubles légers ou modérés dus à la carence en iode, en particulier le goitre. En 1998, les malformations congénitales et les retards de croissance intra-utérine furent les deux principales causes de décès parmi les enfants de moins de 5 ans et les séquelles dont souffrent les enfants qui ont survécu constituent un véritable problème du fait que l'on estime à 62 000 le nombre d'enfants handicapés, dont 10 % sont atteints d'incapacité grave. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par le taux élevé des mariages consanguins (54 %). En outre, les services d'éducation et les possibilités de prise en charge de ces enfants sont très limités.

4. Avec le développement continu des services scolaires, des questions se posent quant à la qualité et à l'efficacité de l'enseignement et l'on commence à ressentir la nécessité d'améliorer les programmes scolaires et préscolaires et de faire participer davantage les parents d'élèves. D'après des études sur le suivi permanent des acquis scolaires réalisées par le Gouvernement, les résultats sont à la fois médiocres et variables selon qu'il s'agit d'établissements publics ou privés et d'écoles urbaines ou rurales. Dans les classes supérieures, le taux de scolarisation a considérablement baissé. Les statistiques officielles indiquent que seuls deux élèves sur cinq achèvent leurs études secondaires. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a lancé en 1998 un programme de réforme de l'éducation de base.

5. Les femmes omanaises ont inscrit à leur actif plusieurs acquis au cours des dernières années, notamment le droit de voter et de se présenter aux élections même si, par ailleurs, la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est encore à l'examen. Le taux de fécondité, qui était parmi les plus élevés de la région, a baissé de manière spectaculaire, passant de 7,8 % à 4,8 % entre 1993 et 1998, en raison du prolongement de la scolarité des filles, du recul de l'âge de mariage et de la mise en oeuvre d'un programme national d'espacement des naissances. Toutefois, les disparités entre les sexes persistent, notamment au niveau de l'alphabétisation, de l'accès à l'information et à la prise de décisions et du statut économique.

6. La jeunesse représente un formidable potentiel pour le progrès futur du pays et le Gouvernement s'emploie à le canaliser vers les activités de développement, notamment en multipliant les efforts pour créer des emplois et en envisageant des mesures préventives pour faire face à certains problèmes nouveaux comme le tabagisme, l'abus des drogues et le vandalisme. Le VIH/sida est peu répandu mais, tenant compte du facteur risque, le Gouvernement multiplie les campagnes de sensibilisation et les conseils aux jeunes.

7. Mis à part l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est la seule institution des Nations Unies représentée dans le pays, bien que certains organismes

des Nations Unies fournissent un appui technique par le biais de leurs bureaux régionaux de Beyrouth et d'Amman. Il n'existe aucune organisme d'aide bilatérale ou d'organisation non gouvernementale internationale dans le pays, mais certaines ambassades fournissent une aide au développement, notamment dans le secteur économique.

Coopération au programme, 1997-2000

8. Des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux pour les enfants grâce à l'appui technique de l'UNICEF, à ses activités de plaidoyer et à l'exploitation stratégique des études et évaluations. Le programme de santé a notamment porté sur la formation et la sensibilisation dans certains domaines prioritaires comme l'espacement des naissances, les modes de vie sains pour la jeunesse, l'élimination des handicaps chez les enfants et la consanguinité. Une évaluation de la mortalité périnatale et néonatale a permis de définir les priorités en matière de réduction du taux de mortalité infantile et d'appeler l'attention sur les disparités régionales; elle a également donné lieu à la promulgation du décret d'état civil 1999 et à la réalisation d'une étude par le Ministère de la santé pour vérifier et analyser les données existantes. Une évaluation des services pour les enfants a mis en relief les besoins et les mesures à prendre dans ce domaine. Le programme relatif à la nutrition est passé du contrôle de la croissance fondée sur la communauté dans une région en 1996 à sept en 1998, année où elle intéressait 187 villages. Dans le cadre de ce programme, l'UNICEF a apporté une contribution vitale au processus d'émancipation communautaire en formant plus de 2 500 femmes volontaires des groupes d'appui communautaire qui constituent à présent un réseau national chargé de diffuser des informations sur la santé et la nutrition. Les résultats d'une recherche appuyée par l'UNICEF a donné lieu à l'adoption de politiques nationales claires et positives en matière de micronutriments qui ont permis de ramener à 37 % le taux des cas d'anémie parmi les femmes enceintes en 1998 contre 49 % en 1996; d'augmenter le taux de consommation de sel iodé (60 % en 1998 contre 35 % en 1996); de faire bénéficier la quasi-totalité des enfants et des parturientes d'un complément de vitamine A. L'UNICEF a également fourni un appui décisif à l'initiative Hôpitaux amis des bébés et à l'Initiative de nutrition complémentaire dans toutes les structures sanitaires publiques; et de favoriser la publication du code omanais pour la réglementation de la commercialisation des substituts au lait maternel.

9. Dans le cadre du programme pour l'éducation, une importante assistance technique a été fournie pour la réforme de l'enseignement primaire, notamment en ce qui concerne la mise au point des programmes et la mise en oeuvre de l'initiative de suivi des acquis scolaires pour les classes de première et de quatrième années secondaires. Le système d'information pour la gestion de l'éducation a été renforcé et introduit dans neuf des 10 régions du pays. Un appui a également été fourni pour la réalisation d'un guide à l'intention des enseignants du cycle préscolaire et l'établissement du rapport sur l'éducation pour tous d'ici à l'an 2000. L'UNICEF a également contribué aux activités de suivi au niveau national des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; à la confection du premier rapport de pays au Comité des droits de l'enfant; et au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse et de planification sociale. De façon générale, le concours de l'UNICEF a contribué dans une grande mesure à l'élaboration des matériaux de

communication et de formation utilisés dans les différents programmes du secteur social.

Enseignements tirés de la coopération antérieure

10. L'absence de distinction claire entre les objectifs nationaux et les buts et objectifs du programme de coopération de l'UNICEF a entraîné un surcroît de responsabilités pour le programme de pays. On a fixé plusieurs objectifs excessivement ambitieux en ce qui concerne la modification des comportements et l'acquisition des connaissances, parfois même sans tenir compte des données de base relatives aux connaissances, aptitudes et pratiques, de sorte que l'évaluation des résultats attribuables à la coopération de l'UNICEF et l'élaboration de stratégies de communication efficaces ont été affectées. L'expérience a également montré que l'UNICEF a entrepris un trop grand nombre d'activités qui ont entraîné une surcharge de travail énorme pour son bureau. Le programme devra donc être axé sur les domaines où il aura le plus d'impact, notamment l'établissement de directives et de modèles en vue de sa reconduction à grande échelle par le Gouvernement.

11. De manière générale, l'expérience du programme antérieur a confirmé l'attachement du Gouvernement omanais au développement du pays et au bien-être des enfants ainsi que sa volonté de prendre en charge tous les problèmes sociaux ou humains lorsque les besoins sont manifestes, ce qui augure bien de la nouvelle forme de coopération qui nécessitera davantage de ressources locales pour compenser la réduction progressive de la masse commune des ressources de l'UNICEF. Cette nouvelle forme de coopération devrait toutefois faire face à certaines contraintes majeures, notamment l'approche sectorielle des partenaires chargés de l'exécution, la faiblesse du secteur non gouvernemental et la participation très limitée du secteur privé aux activités sociales.

Coopération recommandée au programme, 2001-2003

Estimation annuelle des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2001	2002	2003	Total
Ressources ordinaires				
Suivi des tendances	60	50	70	180
Élaboration des politiques et programmes nationaux	185	132	70	387
Nutrition et soins aux enfants en bas âge	200	170	140	510
Partenariat et communication	90	80	50	220
Dépenses intersectorielles	65	68	70	203
Total partiel	600	500	400	1 500
Autres ressources				
Suivi des tendances	50	50	70	170
Élaboration des politiques et programmes nationaux	100	175	240	515

	2001	2002	2003	Total
Nutrition et soins aux enfants en bas âge	75	175	240	490
Partenariat et communication	75	100	150	325
Total partiel	300	500	700	1 500
Total	900	1 000	1 100	3 000

12. Conformément à la décision 1997/18 du Conseil d'administration relative au système révisé d'allocations aux programmes des fonds prélevés sur les ressources ordinaires (E/ICEF/1997/12/Rev.1) applicable aux pays atteignant le double seuil d'un PNB de 2 895 dollars par habitant et d'un TMM5 de 30 pour 1 000 naissances vivantes, l'allocation des fonds prélevés sur les ressources ordinaires de l'UNICEF sera progressivement supprimée dès le début du programme de pays 2001-2003. En prévision de cette nouvelle démarche, le personnel de l'UNICEF a été réduit à l'issue de l'examen à mi-parcours et des concertations ont été entamées avec le Gouvernement pour examiner les possibilités de mobiliser davantage de ressources locales. Le nouveau programme a été élaboré dans le cadre d'une série de réunions de stratégie avec les partenaires nationaux aux niveaux central et local et de consultations avec le bureau régional. L'UNICEF et l'OMS se concertent périodiquement sur les questions d'intérêt commun.

Buts et objectifs du programme de pays

13. Le programme de pays vise à consolider les acquis et à faire en sorte que les besoins des enfants et des femmes continuent à figurer en tête des priorités nationales. Le programme proposé s'attachera à concrétiser les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant au profit de tous les enfants omanais en mettant l'accent sur les objectifs non encore atteints dans certains domaines comme les soins aux enfants en bas âge, la nutrition, la qualité de l'éducation, l'égalité entre les jeunes des deux sexes et les enfants handicapés.

Harmonisation avec les priorités nationales et internationales

14. Le programme a été élaboré parallèlement aux préparatifs du prochain plan quinquennal de développement et a bénéficié du concours d'experts invités d'autres organismes des Nations Unies.

Stratégie du programme

15. De manière générale, l'accent sera mis essentiellement sur l'appui à la mise en valeur des ressources humaines. À l'avenir, l'UNICEF jouera le rôle de catalyseur en abandonnant les prestations de service au profit des activités de plaidoyer, de la fourniture d'intrants techniques de haute qualité et du suivi de la situation des enfants et des femmes. Le programme de pays comportera quatre volets : les deux premiers concernent l'appui aux institutions, programmes et politiques par le biais du renforcement des capacités, d'une assistance technique et d'activités de plaidoyer fondées sur des données, des études et des évaluations; le troisième portera sur la

réduction de la malnutrition protéo-énergétique et l'amélioration des soins aux enfants en bas âge grâce à des stratégies d'émancipation et de renforcement des capacités qui mettent en valeur l'utilité des approches reposant sur la collectivité et à travers le recours à ces modèles pour influencer sur les politiques et les programmes au niveau national; enfin, le quatrième volet a trait à l'appui aux activités de plaidoyer et de communication.

16. Le programme de suivi des tendances consistera à mettre au point des systèmes efficaces de suivi de la situation des femmes et des enfants et de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant à Oman. Les ministères concernés disposent actuellement de données sur différentes séries d'indicateurs mais aucun organisme ne dispose d'une base de données détaillée et régulièrement mise à jour sur la situation des enfants. C'est pour combler cette lacune qu'un projet intitulé « Base de données sur les enfants omanais » a été conçu pour établir une base de données intersectorielles sur les femmes et les enfants omanais. L'UNICEF apportera son concours technique pour évaluer la situation en matière de données, établir une liste harmonisée des indicateurs en rapport avec la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, renforcer les mécanismes institutionnels et contribuer aux études et recherches, notamment sur les questions nouvelles. Un rapport annuel intitulé « Situation de l'enfant omanais » servira de principal instrument de suivi et de plaidoyer. Le deuxième projet de ce programme consiste à aider le Gouvernement à rendre compte de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant à travers une assistance technique au Comité national des droits de l'enfant et l'examen et l'élaboration de dispositions juridiques en faveur des enfants. Dans le cas où la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes serait ratifiée, elle fera l'objet d'un suivi dans le cadre de ce projet.

17. L'appui à l'élaboration des politiques et programmes nationaux portera sur la formulation et la mise en oeuvre de politiques et plans nationaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection, à travers la fourniture d'intrants techniques et l'instauration d'une concertation fondée sur les connaissances et la recherche. Ce programme comporte trois projets.

18. Le projet en matière de santé vise à améliorer la qualité des services nécessaires pour préserver les acquis dans le secteur de la santé en identifiant les disparités régionales et en mettant en lumière les problèmes nouveaux qui nécessitent l'intervention du Gouvernement; en favorisant la recherche et la diffusion de l'information, notamment sur les nouvelles technologies, en fournissant des intrants techniques au processus de planification nationale, notamment l'établissement de directives à l'intention des comités des soins de santé primaires; et en vérifiant la qualité des services de vaccination durant les prochaines années compte tenu du fait que les jeunes omanais sont de en plus nombreux à être recrutés dans les structures sanitaires.

19. Le projet relatif à la qualité de l'éducation consistera à renforcer les éléments qui ont permis d'améliorer considérablement l'enseignement primaire. L'assistance technique portera sur les domaines ci-après : évaluations périodiques des initiatives relatives au suivi permanent des acquis scolaires et au système d'information pour la gestion de l'éducation au niveau régional; formation des enseignants pour les initier au nouveau programme national et aux techniques d'enseignement et

d'apprentissage centrées sur l'élève; et introduction d'un cours sur l'éducation sanitaire dans les programmes de l'enseignement primaire et de formation des enseignants. Dans certaines régions, l'UNICEF apportera son concours à la formation et à l'orientation des associations parents-enseignants nouvellement créées. Ces interventions feront l'objet d'un dossier et seront utilisées pour établir des directives en vue de l'adoption d'une démarche au niveau national visant à encourager la participation des parents et la communication en classe.

20. Le projet relatif à la protection de l'enfant vise à améliorer les services fournis aux enfants nécessitant une attention particulière. À cet égard, il s'agira de contribuer à la réalisation d'études de base et à l'élaboration d'une politique d'ensemble pour les enfants handicapés, de former des formateurs spécialisés dans la détection des infirmités en milieu hospitalier; d'améliorer les connaissances des volontaires qui gèrent les centres de réadaptation au niveau des collectivités; et d'encourager l'intégration des enfants handicapés au milieu scolaire, notamment à travers l'examen de certaines questions comme l'accès physique, l'orientation et la formation des enseignants.

21. Le programme relatif à la nutrition et aux soins aux enfants en bas âge contribuera à l'objectif national qui consiste à réduire de moitié la malnutrition chez les enfants de moins de 3 ans, à éliminer les troubles dus aux carences en iode et en vitamine A; et à ramener de 37 à 30 % le taux d'anémie ferriprive avant 2003. La portée géographique du projet sera définie en fonction des résultats des enquêtes sur la nutrition actuellement en cours. Le projet encouragera la prise en charge de malnutrition chez l'enfant au niveau de la collectivité, de l'école et de la famille. Pour ce faire, une documentation sera constituée sur les expériences réussies au niveau des collectivités, des enquêtes seront effectuées pour rassembler des données sur les connaissances, attitudes et pratiques, la ration alimentaire des ménages et l'état nutritionnel des enfants dans certaines régions et collectivités; et les résultats des enquêtes seront exploités pour renforcer les activités de plaidoyer et planifier les interventions en faisant appel aux groupes d'appui communautaires et autres mécanismes de participation. Dans le cadre du projet sur les micronutriments, il s'agira de suivre l'évolution des initiatives en cours du Gouvernement pour enrichir la farine et ioder le sel, et d'appuyer les activités de communication pour inciter la population à consommer du sel iodé. L'UNICEF participera aux activités de plaidoyer au niveau régional aux côtés des organismes et des producteurs concernés des pays voisins pour résoudre le problème de l'importation de sel non iodé.

22. Le projet relatif aux soins aux enfants en bas âge pour assurer leur survie, leur croissance et leur développement consiste à promouvoir de nouvelles formules de soins et de stimulation des nourrissons et enfants en bas âge. Il s'agira d'initier les enseignants du cycle préscolaire à la mise en oeuvre du programme d'enseignement élaboré conjointement en 1998 par le Ministère de l'éducation et l'UNICEF; d'établir des directives et des normes en matière de soins aux enfants à l'intention des crèches des collectivités; d'intégrer les nouvelles normes de prise en charge des enfants au niveau de la famille aux programmes publics de formation en la matière; et de concevoir des messages publicitaires à l'intention des hommes et des femmes pour une meilleure prise en charge des enfants.

23. Le programme relatif aux partenariats et à la communication comporte trois projets. Le premier, qui concerne les questions ayant trait aux droits de l'enfant et à l'égalité entre les sexes, utilisera les données obtenues dans le cadre du programme

de suivi des tendances pour favoriser l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant; fournira un appui en matière de formation et d'orientation sur les principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et leur application; et apportera son concours aux associations de femmes omanaises pour les aider à mieux gérer les initiatives au profit des femmes et des enfants. Le deuxième projet, qui concerne la jeunesse, aura pour but de faciliter l'accès à l'information et à l'apprentissage pour les élèves du secondaire et les jeunes, et de mettre à profit leurs potentialités dans le cadre d'activités participatives au niveau des collectivités. Pour ce faire, on donnera aux jeunes des orientations sur la préparation à la vie active pour les encourager à adopter des attitudes positives en matière d'éthique du travail, de civisme, de relations entre les sexes et de responsabilité; on mettra également en place un cadre national global pour favoriser la participation des jeunes, notamment les jeunes handicapés, au processus de développement national. Les priorités seront établies dans le cadre d'une recherche et d'un dialogue avec les jeunes dans des séminaires et autres réunions participatives. Le troisième projet, qui porte sur le renforcement des capacités aux fins de communication, vise à mettre en place des capacités institutionnelles nationales en matière de communication pour modifier les comportements dans certains domaines clefs, à travers un appui à la formation des professionnels des médias en matière de techniques de communication, l'organisation d'ateliers de planification et de coordination des activités de communication, et la promotion de l'échange d'informations et d'expériences avec les autres pays de la région.

Suivi et évaluation

24. Le suivi et l'évaluation constituent des facteurs clefs du succès du programme de pays. Afin de coordonner efficacement les nombreuses enquêtes, études et évaluations qui font partie du programme, un plan intégré de suivi et d'évaluation sera conçu, mis en oeuvre et actualisé chaque année à l'issue des examens annuels. L'Oman est un pays relativement bien doté en données d'information. Il dispose déjà de données de base sur un certain nombre d'indicateurs clefs relatifs à la situation des enfants. D'autres indicateurs, notamment ceux qui ont trait aux comportements et attitudes et à l'évaluation des initiatives au niveau des collectivités, seront améliorés et feront l'objet d'un suivi.

Collaboration avec les partenaires

25. Le Ministère des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle, le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation, le Ministère de l'économie nationale, le Ministère de l'information, le Ministère de la justice et d'autres ministères concernés seront des partenaires de premier plan pour la réalisation des objectifs du programme de coopération. L'Organisation générale des jeunes, des sports et des affaires culturelles, l'Organisation nationale des scouts et guides, les associations féminines omanaises et les groupes communautaires tels que les groupes d'appui communautaires et les volontaires qui gèrent les centres de réadaptation au niveau des collectivités ont un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre du programme.

Gestion du programme

26. L'efficacité de la mobilisation de ressources publiques et privées au profit du programme dépendra essentiellement des capacités techniques du bureau de l'UNICEF et déterminera, en fin de compte, la portée, le type et l'échelonnement des activités du programme. À la suite des réductions de personnel effectuées en 1999, l'équipe du programme comprend actuellement trois administrateurs, dont le représentant, soit le minimum requis pour assurer le bon fonctionnement du programme. Le recours à des experts spécialisés de haut niveau, indispensable au succès du programme, se fera auprès des centres d'excellence régionaux et internationaux et d'autres organismes des Nations Unies. L'aide prélevée sur la masse commune des ressources sera progressivement réduite, conformément à la décision 1997/18 du Conseil d'administration. On étudie actuellement les possibilités de mettre en place un nouveau style de partenariat dans le cadre duquel la réduction des ressources ordinaires sera compensée par : a) des fonds publics sous forme d'augmentation de la quote-part du Gouvernement dans le cadre du partage des coûts pour certains éléments du programme; b) le renforcement du bureau de l'UNICEF par des fonctionnaires locaux; et c) la collecte de fonds auprès du secteur privé.

Tableau

Liens entre le budget-programme et les dépenses de personnel

Pays : Oman

Programme : 2001-2003

Domaines d'activités et source de financement	Budget-programme (en milliers de dollars É.-U.)			Postes ^a									Dépenses de personnel ^b							
	RO	ARD	NAR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total			
Ressources ordinaires																				
Suivi des tendances	180 000			180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Élaboration des politiques et programmes nationaux	387 000			387 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	209 800	209 800			
Nutrition et soins aux enfants en bas âge	510 000			510 000	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	346 829	0	346 829			
Partenariat et communication	220 000			220 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Dépenses intersectorielles	203 000			203 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	156 017	156 017			
Total, RO	1 500 000			1 500 000	0	0	0	0	1	0	1	0	4	5	346 829	365 817	712 646			
Autres ressources																				
Suivi des tendances		0	170 000	170 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Élaboration des politiques et programmes nationaux		0	515 000	515 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Nutrition et soins aux enfants en bas âge		0	490 000	490 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Partenariat et communications		0	325 000	325 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Total, AR		0	1 500 000	1 500 000	0	0	0	0	0											
Total, RO + AR	1 500 000	0	1 500 000	3 000 000	0	0	0	0	1	0	1	0	4	5	346 829	365 817	712 646			
Budget d'appui au programme	Dépenses de fonctionnement			395 841																
	Effectifs				0	0	0	2	0	0	2	1	4	7	833 629	852 780	1 686 409			
Total général (RO + AR + BA)					0	0	0	2	1	0	3	1	8	12	1 180 459	1 218 597	2 399 055			
	Nombre de postes et dépenses de personnel																			
	Cycle de programmation en cours													3	1	8	12			
	À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)													3	1	8	12	1 180 458	1 218 597	2 399 055

RO = Ressources ordinaires; AR = Autres ressources; ARD = Autres ressources disponibles; NAR = Nouvelles autres ressources; AI = Administrateurs internationaux; AN = Administrateurs nationaux; SG = Services généraux; BAP = Budget d'appui au programme.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme.

^b Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires.

